



La plus forte hausse de population en 3 ans à la MRC de Nicolet-Yamaska

Nicolet, le 15 février 2022 – La population de la MRC Nicolet-Yamaska est en hausse dans 14 municipalités pour l'année 2021. Les municipalités situées près de l'autoroute 55 continuent leur progression, notamment St-Wenceslas (+4 %) et St-Eulalie (+2,45 %). En termes de pourcentage, ce sont 6 municipalités rurales qui enregistrent la croissance la plus soutenue de la MRC. Le nombre total de personnes qui habitent la MRC en 2021 est dorénavant de 23 699 (+318).

- Aston-Jonction : 448 (+ 5)
- Grand-Saint-Esprit : 501 (+ 11)
- La Visitation-de-Yamaska : 339 (+ 7)
- Nicolet : 8 544 (+ 72)
- Pierreville : 2175 (+32)
- Village de Saint-Célestin : 897 (+ 11)
- Paroisse de Saint-Célestin : 621 (+ 5)
- Sainte-Eulalie : 1003 (+ 24)
- Sainte-Elphège : 272 (+5)
- Sainte-Monique : 514 (+1)
- Saint-François-du-Lac : 2011 (+52)
- Saint-Léonard-d'Aston : 2518 (+41)
- Saint-Wenceslas : 1200 (+53)
- Saint-Zéphirin-de-Courval : 712 (+ 16)

« Je suis particulièrement fier de savoir que presque l'ensemble des 16 municipalités de la MRC Nicolet-Yamaska enregistre des gains de population pour l'année 2021. Nos efforts de revitalisation portent fruit. C'est un objectif de longue haleine et je tiens à saluer les acteurs du milieu pour leur travail soutenu » affirme la préfète de la MRC, Geneviève Dubois.

Depuis 2019, 11 des 16 municipalités de la MRC se sont dotées d'un plan de revitalisation. Précisons qu'il s'agit d'une démarche structurée qui permet à une municipalité de développer de façon cohérente et organique son volet commercial, son aménagement urbain et sa vie communautaire. Le but est bien sûr d'améliorer le cœur des villages afin d'en faire des milieux attrayants et propices à la croissance économique, démographique et même touristique.

Stabilité dans l'émission de permis

Pour l'année 2021, la MRC Nicolet-Yamaska a octroyé un total de 1038 permis sur son territoire. Plusieurs personnes ont donc continué de rénover leur propriété au cours de l'année précédente. De plus, 67 permis pour la construction ou réfection de fosses septiques ont aussi été accordés.

Hausse de logements sur le territoire

Si le nombre de constructions de maisons neuves est demeuré relativement stable, comparativement à 2020, c'est au chapitre de la création de logements que nous observons une hausse. En effet, 38 nouveaux espaces locatifs ont vu le jour l'année dernière, soit une augmentation de 37,4 %.

« La construction de nouveaux logements est très importante à nos yeux. Elle permet d'attirer des familles qui peinent à trouver des loyers abordables et de qualités dans les grands centres » souligne la préfète Geneviève Dubois.

Construction en zone agricole et de villégiature

La MRC a accordé près d'une dizaine de permis pour construire en zone agricole en 2021. Appelés des *îlots déstructurés*, ces terrains sont exclus de la loi sur la protection du territoire agricole par le CPTAQ. L'autorisation de bâtir sur des terrains vacants est autorisée, dans la mesure où la présence de nouvelles maisons n'entrave pas les activités agricoles environnantes.

« Des chalets ont également été transformés en résidence permanente autour de Saint-François-du-Lac, mais aussi à Saint-Wenceslas », confirme le directeur des services techniques Martin Croteau, pour tenter d'expliquer la hausse de la population dans ces secteurs.

— 30 —

Source : François Fournier
Conseiller en communication
MRC de Nicolet-Yamaska
819 519-2997 poste 2256
f.fournier@mrcny.qc.ca